



Protection Juridique Indépendante

Congrès MAG 3 SENIORS du 5 Mai 2026 à Orléans





ALSINA PRO ESSENTIEL / OPTIMAL

Pour les professionnels d'au moins 5 salaires

FORMULE "PRO ESSENTIEL"

La protection des personnes physiques

- 3.1 La défense pénale
- 3.2 Le recours pénal
- 3.3 Le recours en cas de dommages corporels
- 3.4 La garantie « infractions routières »
- 3.5 La recapitalisation des points du permis de conduire
- 3.6 L'assistance psychologique du dirigeant
- 3.7 L'accompagnement social du dirigeant

La protection de la réputation

- 3.8 La protection de votre image
- 3.9 La protection de votre identité

La protection de l'actif

- 3.10 La protection pénale
- 3.11 La protection commerciale
- 3.12 La protection patrimoniale
- 3.13 La protection sociale et administrative
- 3.14 La protection prud'hoimale
- 3.15 La protection de votre flotte

FORMULE "PRO OPTIMAL"

La protection des personnes physiques

La protection de la réputation

Actualités juridiques



#infinimentCFDP

CFDP



Aides à domicile

Depuis le 1er janvier 2026, les règles relatives à l'**exonération de cotisations patronales** pour l'emploi d'une aide à domicile ont évolué.

Un décret du 8 avril 2026 relève à **80 ans** (au lieu de 70 ans auparavant) l'âge permettant de bénéficier automatiquement de cette exonération.

Décret n° 2026-261 du 8 avril 2026 ; Article L. 241-10 du code de la sécurité sociale



Frais de succession

Lors de la clôture du compte d'un défunt, une banque peut vous réclamer des frais pour les différentes démarches à accomplir (inventaire des fonds, établissement d'échanges avec le notaire, etc.).

Le montant de ces frais est plafonné. **Depuis le 1er janvier 2026**, le montant de ces frais de clôture de compte ne peut en outre pas excéder **857 €** (Ce montant est revalorisé chaque année en fonction de l'inflation).

Décret n° 2025-1363 du 26 décembre 2025 ; article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier



E-commerce : le bouton de rétractation en ligne devient obligatoire

Tous les contrats de vente à distance devront contenir un droit de rétractation en ligne d'ici le 19 juin prochain. Les sites internet et applications vont aussi devoir afficher une fonctionnalité supplémentaire.

L'entreprise d'e-commerce transmettra alors immédiatement un **accusé de réception** de la demande avec mention de la date et heure d'enregistrement de la rétractation.

Ordonnance n°2026-2 du 5 janvier 2026 ; futur article L221-21 du code de la consommation modifié





Fiscalité, quelques chiffres



150 €

C'est le montant de l'amende encourue pour les contribuables qui utilisent le **formulaire papier** au lieu de déclarer leurs revenus en ligne sans raison valable.

article 1738 du code général des impôts

2000 €

Dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violence domestique :

En 2026, le montant des versements pris en compte pour l'application de la réduction d'impôt de 75 % applicable à ces dons aux organismes est doublé

Il passe ainsi de 1000 € à **2000 €** pour les dons consentis après le 14 octobre 2025.

article 28 de la loi de finances pour 2026 ; article 200, 1^{er} du Code général des impôts.

63 %

c'est le pourcentage de contrôles visant les particuliers qui ont été orientés grâce à l'utilisation des technologies et de l'intelligence artificielle.

bilan du contrôle fiscal 2025 publié par les finances publiques



Le point « vacances en toute tranquillité »



L'AGENCE DE VOYAGE, GAGE DE SÉCURITÉ

Si vous lui achetez un voyage *à forfait**, l'agence est tenue d'une **responsabilité de plein droit** (Code du tourisme), vous avez un interlocuteur unique et n'avez pas à prouver sa faute en cas de prestation mal exécutée.

Attention: exonération en **cas de force majeure**: catastrophe naturelle, crise sanitaire, événement extérieur imprévisible...

Pensez à souscrire une **assurance voyage adaptée** (annulation, interruption de séjour, rapatriement, etc.) afin de couvrir ces situations.

**Voyage à forfait : voyage organisé à l'avance par l'agence de voyage et comprenant au moins 2 des prestations suivantes : transport, hébergement, activités (visite, excursion ...) dépassant 24 heures*

Voyage à forfait, prestation de voyage liée : quels sont vos droits et recours ? | Institut national de la consommation

VOYAGER AVEC SON ANIMAL DE COMPAGNIE

Il doit être **identifié** (puce ou tatouage).

Pour les trajets hors France, il doit disposer d'un **passport européen** et d'une **vaccination antirabique** à jour. Il existe parfois des formalités vétérinaires supplémentaires selon le pays.

Chaque **transporteur** (train, avion, bateau...) fixe les règles de transport, faute de quoi l'embarquement peut être refusé. Vérifiez également l'acceptation des animaux dans les **hébergements** et les restrictions locales.

Le propriétaire reste **responsable des dommages causés** aux autres voyageurs. Pensez à souscrire une assurance responsabilité civile pour ce type de risques.

article L211-16 du code de tourisme





L'appel à un juriste

**«Allô, mon opérateur téléphonique augmente le prix de mon forfait.
En a-t-il le droit ?! »**



Un opérateur téléphonique ne peut pas augmenter le prix de votre forfait « comme il le veut ».
Il doit respecter les règles du Code de la consommation.



1 mois

- Information **au moins un mois avant le changement,**
- par écrit** ou sur un support durable
- vous expliquer clairement que vous avez le droit de résilier** votre forfait sans frais si cette hausse ne vous convient pas



4 mois

- Une fois l'augmentation entrée en vigueur, vous avez 4 mois pour **demande la résiliation sans pénalité.**
- Si l'opérateur ne vous a pas informé correctement (ou pas dans les délais), l'augmentation peut ne pas être valable à votre égard : le contrat peut alors continuer au tarif initial.

NB: votre contrat peut limiter la possibilité pour l'opérateur de modifier ses tarifs.





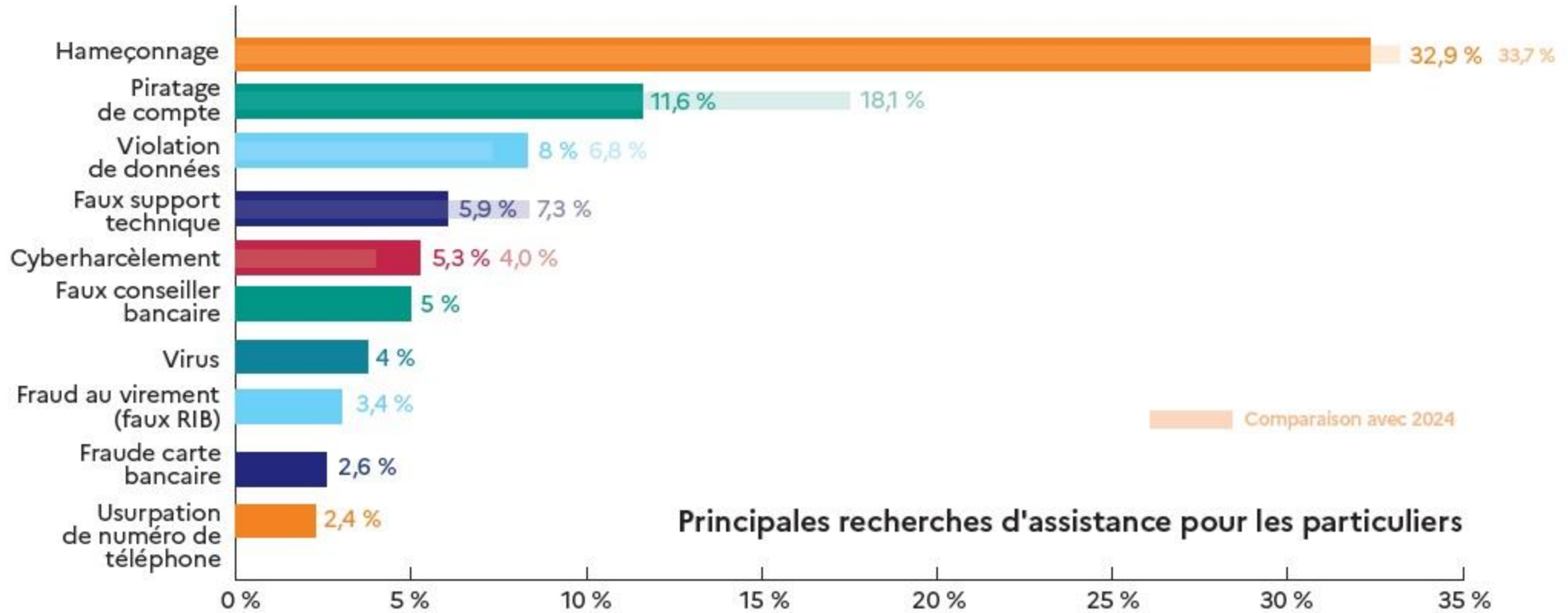
Rapport d'activité 2025 sur la « cyber malveillance »



#infinimentCFDP

CFDP

L'assistance aux particuliers en 2025



Principales recherches d'assistance pour les particuliers

LES DONNÉES PERSONNELLES, UN BESOIN CONSTANT POUR LES CYBERCRIMINELS

COMMENT ILS RÉCUPÈRENT VOS DONNÉES ?

Hameçonnage (phishing)

E-mails, faux liens publicitaires, fausses offres (location...)

Violations massives de données

Virus voleur de mots de passe (infostealer)

QUELLES DONNÉES LES INTÉRESSENT ?

Identité (nom, prénom, CNI...)

contact (mail, tel...)

bancaire, identifiants de connexion

justificatifs (revenus, domicile, immatriculation...)

POUR QUOI FAIRE ?

Usurper et frauder

fraude au faux conseiller

ouvrir des comptes pour blanchir des fonds

revendre

OU LES DONNÉES SE VENDENT-ELLES ?

Darknet, forums clandestins spécialisés.. Le prix dépend de la sensibilité et de la fraîcheur de l'information.

Vente d'identités "clés en main" prêtes à l'emploi (en ligne ou dans le monde réel)

COMMENT RÉAGIR ?

- Contacter immédiatement votre banque pour **tenter de faire opposition**;
- **En cas de vol de données personnelles, surveillez** vos comptes, changez vos mots de passe, informez la CNIL (cnil.fr);
- **En cas d'usurpation d'identité, prévenez les organismes impactés** (banque, opérateur, impôts...);
- **Déposer plainte**
 - en commissariat ou gendarmerie;
 - sur les plateformes Thésée, Pharos... En retour, vous recevez une notice d'information qui vous informe sur les suites données à votre plainte, les aides dont vous pouvez bénéficier...);
- Vérifier si vous avez souscrit à une **assurance risques cyber**;



QUELS SONT MES RECOURS ?

- Si la plainte prospère, vous constituer partie civile mais les résultats sont très incertains
- La **responsabilité de la banque** peut être recherchée mais elle ne sera pas retenue en cas de faute ou négligences graves de la victime.
- La banque n'est pas non plus tenue à une obligation de conseil ou de mise en garde à l'égard d'un client souhaitant réaliser un investissement sur un marché à risque (Cass. com., 25 mars 2026, n° 25-10.353, n° 150 B).



BOITE A OUTILS

ACPR – LA LISTE NOIRE

Mise à jour de la liste noire des sites ou entités identifiés par l'ACPR comme douteux | Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

COUCOU PAPA, MAMAN ET AUTRES STRATAGÈMES :

<https://www.inc-conso.fr/content/attaques-numeriques-les-connaître-et-sen-premunit>

PROTEGEZ LES DOCUMENTS QUE VOUS REMETTEZ A DES TIERS : LE FILIGRANE

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R67906>

INFORMER – ASSISTER – PRÉVENIR

Un site ressources du gouvernement

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

Depuis plus de 80 ans,

Nous croyons en l'impact positif
d'une assurance
de protection juridique humaine et
attentive,
qui accompagne les
transformations sociétales
et environnementales.



CONFIANCE



RESPONSABILITÉ



ENGAGEMENT



RESPECT



**L'équipe de Montpellier vous remercie
pour votre attention**



#infinimentCFDP

CFDP